

## **No: 261, 4 août 2014, Communiqué de Presse concernant l'attaque perpétrée par Israël contre l'école de l'ONU à Gaza**

Nous condamnons fermement l'attaque israélienne contre une école de l'ONU qui a entraîné la mort d'au moins 10 civils palestiniens. Nous partageons entièrement le point de vue du Secrétaire général des Nations Unies selon lequel l'attaque constitue un acte criminel.

Cette attaque contre l'école de l'ONU qui sert comme le seul refuge pour les civils palestiniens innocents n'est malheureusement pas la première fois. Bien que les autorités israéliennes aient été informées sur les coordonnées des composés de l'ONU à l'avance, c'est aussi épouvantable que l'école a été la cible. L'Israël ne respecte pas toutes les règles et pratiques établies liées au droit international et aux droits de l'homme avec cette attaque et d'autres attaques précédentes contre des bâtiments de l'ONU. La communauté internationale doit prendre les mesures nécessaires pour que l'Israël rende des comptes à cause de ses attaques sans précédent.